ATOMER

BULLETIN D'INSCRIPTION

ATOMER 13, rue de la Coque - 95410 GROSLAY (FRANCE)

Tél.: 06 52 34 17 63 E-mail: contact@atomer.fr / atomer_technopole@yahoo.fr

NOM	NOM	Remplir les cases « FONCTION » et « DIPLOMES» avec les index ci-dessous. (soulignez)	
ADRESSE	Tél.: Fax.: E-mail: PERSONNE RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION*	(1) FONCTION A. Technicien B. Chimiste (Technicien) C. Cadre / Cadre technique E. Employé	
C.P VILLE Tél. :	NOM Tél.: Fax.: E-mail:	I. Ingénieur R. Chercheur	
E-mail: N° SIRET:		(2) NIVEAU 1. Doctorat / Agrégation	
CODE APE : EFFECTIF :	F A C T U R A T I O N * * Si différent de la société NOM	 Chimiste spécialisé / Maîtrise / Grandes écoles BTS / DUT / Licence / DEUG BAC 	
	ADRESSE E-mail du service facturation (Obligatoire):	5. CAP / CFPA6. CEP / Fin de scolarité7. Pas de scolarité	

INTITULE DU STAGE	DATE DU STAGE	NOM DES STAGIAIRES - PRENOMS (en majuscule)	FONCTION (1)	NIVEAU (2)	EFFECTIF DU SERVICE

FORMATION CONTINUE * STAGES INTER-ENTREPRISES * STAGES INTRA-ENTREPRISE

Cachet de l'entreprise et signature :

[&]quot;Contrat conclu en application des conditions générales de vente figurant en annexe et acceptées par le client"

Conditions générales de vente ATOMER

DÉFINITIONS

FORMATION INTER-ENTREPRISE:

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis a disposition par ATOMER.

FORMATION INTRA-ENTREPRISE:

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du Client ou dans des locaux mis a la disposition par le Client ou par ATOMER.

FORMATION E-LEARNING: Formation ouverte et a distance par l'utilisation de Modules de formation

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les inscriptions doivent être confirmées par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dument complète et renvoyé par e-mail ou par courrier. Ce bulletin est disponible sur le site :

http://www.atomer.fr/4/Bulletin_inscription _formation_ATOMER.pdf

Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé et revêtu du cachet de votre entreprise. En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

Les commandes incomplètes ne seront pas prioritaires.

A réception des inscriptions, ATOMER transmet à l'entreprise la ou les convention(s)-convocation(s) de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation et les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès.

Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur a sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec ATOMER a nous retourner avant le début du stage.

Une attestation de présence est adressée au Client.

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES Conditions Financières

Les tarifs sont forfaitaires et comprennent: la formation, les frais pédagogiques, la documentation, les éventuelles pauses café ou boissons et les déjeuners.

Remplacement d'un participant

ATOMER offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée. Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

Ouverture d'une session de formation

ATOMER se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard 10 jours avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

FORMATIONS INTER-ENTREPRISES Conditions d'annulation et de report

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours ouvrables avant le début de l'action de formation, ATOMER facturera un montant forfaitaire de 20% du montant du stage. En cas d'annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage, 80% du prix d'inscription sera facturé et fera l'objet d'une facture simple. Toute annulation pour être effective devra être confirmée par lettre recommandée. En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, la totalité des frais de formation sera facturé

FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES Conditions Financières

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par ATOMER.

Conditions d'annulation et de report

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 20 jours ouvrables avant le début de l'action de formation, ATOMER facturera un montant forfaitaire de 20% du montant du stage. En cas d'annulation intervenant moins de 8 jours ouvrables avant le début du stage, 80% du prix d'inscription sera facturé et fera l'objet d'une facture simple. Toute annulation pour être effective devra être confirmée par lettre recommandée. En cas d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, la totalité des frais de formation sera facturé. Toutefois, une possibilité de report est offerte au Client dans les 6 mois et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session décidée d'un commun accord entre ATOMER et le Client.

PRIX ET REGLEMENT

Le prix des formations inter-entreprises figure au catalogue en vigueur au moment de l'inscription et sur les programmes détaillés. ATOMER est assujetti à la TVA. Toute formation commencée est due en entier. A l'issue de la formation, sont adressées par courrier électronique uniquement à l'entreprise et le cas échéant à l'OPCA, la facture et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence). Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre d'ATOMER. Les lettres de change et billets à ordre ne sont pas acceptés. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt (Taux REFI) appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de

paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. ATOMER se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

RÉGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement effectué par un OPCA, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCA doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à ATOMER au premier jour de formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, ATOMER se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle qu'en soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds, litige sur le mode d'envoi des documents par courrier électronique,...), les frais de formation seront facturés directement au client.

REFUS DE COMMANDE

Dans le cas ou un Client passerait une commande à ATOMER, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), ATOMER pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. ATOMER se réserve aussi le droit de refuser toute commande émanent d'un organisme de formation ou d'une entreprise réalisant des formations dans des domaines proches ou connexes.

Règlements des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, ATOMER et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Références

Chaque Partie aura la possibilité de mentionner les références commerciales relatives à l'autre Partie dans des supports de communication et de publication relatifs à la formation.

Accès aux données client Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement (par le biais d'une demande écrite à ATOMER).

Cachet de l'entreprise et signature :